# TRIBUNAUX.

### Cour Civile de District.

Berwick Lumber Co. vs John C. Staub. Réclamation de $912.

Charlotte J. Kamp vs Edw. A. Kerner. Action en recouvrement de $249.20 sur des billets.

Charles Teppino vs Carl Kummel—Procès exécutif de $3000.

Demandes d'émancipation :

Augusta Leftwitch Dickinson, Bessie Deball Dickinson.

Successions ouvertes :

Ellen Collins, David Jackson, James Britton Smith.

### Deuxième Cour Inférieure.

Juge A. M. Aucoin.

Comparutions :

J. Levy, vol ; Josie Connors, Mattie Connors, actes de violence ; Albert M. Rouzan, enlèvement ; Thérésa Léon, attaque et blessure.

Acquittés :

J. B. Porter, blessure, H. L. Spurgeon, actes de violence.

Condamnations :

Odile Augustus, Geo. Harris, attaque, $10 d'amende ou 30 jours de prison ; H. Killeen, violation de l'acte 79 de 1876, $10 d'amende ou 30 jours d'incarcération.

Envoyés devant la cour criminelle :

Geo. Lovas, Alex Castaillan, objets volés en leur possession ; Louis Bauer, larcin.

# FAITS DIVERS

### En cour civile.

Le juge T. C. W. Elle, à la division A de la cour civile de district, a donné hier sa décision au sujet de l'application ou proposition des avocats des héritiers Choppin dans le procès de la succession Dauphin-Choppin. La controverse avait pour but d'ajouter dans le dossier une intervention d'autres héritiers Choppin, qui résident dans l'est, par une pétition supplémentaire. Ceci, naturellement, était opposé au désir des avocats de la défenderesse, Mme Dauphin, qui objectaient que l'introduction de cette pétition supplémentaire avait simplement pour objet de modifier les bases sur lesquelles s'était engagée l'action et les plaidoiries entendues. Le juge Ellis a décidé, malgré cette opposition, que cette pétition serait enregistrée.

Le juge John St-Paul a hier décidé, par un ordre concernant l'injonction accordée à la St-Louis Cypress Company contre E. B. Williams and Co. et la Teutonia Bank, que cette injonction fût levée, les défendeurs donnant bonne et solvable caution de $30,000. L'injonction avait été sollicitée pour empêcher les défendeurs de disposer de dix millions de pieds de cypres abattus. Les plaignants E. B. Williams and Co. alléguaient que la Cypress Company s'était engagée, par contrat, à les leur vendre à un certain prix et à certaines conditions. On avait cherché, par cette injonction, à empêcher les défendeurs de vendre aux plaignants aux conditions et au prix stipulés antérieurement avec E. B. Williams and Co.

### Chez le Juge Aucoin.

Louis Bauer, charretier de la maison de meubles de W. G. Tebault, était accusé d'avoir volé deux miroirs provenant de ce magasin, et de les avoir vendus à un marchand de bric à brac, Georges Lovas, demeurant 627 rue Toulouse. Bauer a comparu devant le juge Aucoin, et a plaidé coupable. Il était très abattu, et a mis sur le compte de l'ivresse l'acte qu'il avoue.

G. Lovas et son commis, Alex. Castaillan, accusé d'avoir acheté, à bon escient, des marchandises volées, a subi un interrogatoire préliminaire.

Voleur et recéleur ont été renvoyés à une cour supérieure, chacun sous une caution de $250.

### Collision.

Un wagon de la Independent Cracker company a été heurté violemment par un car de la ligne St-Charles, à l'angle des rue Thalie et St-Charles, hier matin. Le wagon a souffert un dommage évalué à $15; les mulets ont été légèrement blessés ainsi que le charretier du wagon, James Hickey, et un camarade qui l'accompagnait.

### Décisions affirmées.

Dans le procès de James Jackson, un fieffé vaurien, $20 ou 20 jours, et 9 jours additionnels si l'amende n'est pas payée. Arrêté comme suspect, Jackson et un complice ont dépouillé de $40 un naif étranger nommé Turley, au jeu de dés.

La décision du juge Hughes, qui a condamné à une amende John Mains pour violation de la loi sur la loterie, a été maintenue.

George Miller, Yvon Boyer et George Ballers ont perdu leur appel. Ils avaient été tous deux condamnés à $20 ou 20 jours et à 9 jours additionnels en cas de non paiement par le recorder Marmouget comme suspects et dangereux. Ils avaient mis une drogue dans la consommation servie à un étranger dans un café de la rue Royale.

### Chez le juge Chrétien.

Le juge Chrétien a condamné Emile Bohier à payer $15 ou à servir 20 jours, pour port d'arme cachée.—Warren Garrett et Sam Willox, nègres, qui se sont reconnus coupables de larcin, ont été condamnés à deux mois de service dans la prison de paroisse. John Knight, qui a avoué sa culpabilité comme ayant fait du scandale sur la voie publique, a été condamné à $10 ou 20 jours.

### Condamnations.

John Doyle vient d'être condamné à deux ans de pénitencier. A l'audience assistaient sa vieille mère, sa femme, sa sœur et ses deux petits enfants. Sa femme s'est évanouie.

Heureux sont les enfants qui ne comprennent pas le malheur qui frappe leur famille !

Doyle était coupable d'avoir attaqué et volé Mme Inez Spagnola, la saisissant à la gorge dans la rue St-Thomas pour lui voler son portemonnaie. Il s'enfuit, mais fut arrêté. Accusé de vol, on lui permit de faire plaider sa cause comme larcin.

Hier matin une foule de témoins se sont présentés pour intercéder en faveur de l'accusé. Sous serment, ils ont affirmé qu'ils le connaissaient depuis des années, et que, jusqu'ici, il ne s'était jamais rendu coupable d'aucun acte malhonnête.

Le nègre Paul Lewis, trouvé coupable de meurtre, sans application de la peine capitale, vient d'être condamné à la prison perpétuelle par le juge Baker. Lewis et Louis Rocque avaient été mis sur le banc des accusés pour avoir tué l'agent John Thomas, dans un bal du bas de la ville. Rocque fut acquitté.

Lewis avait entamé une querelle avec une femme: c'est en essayant de l'arrêter que l'officier a été tué. Il prétend être innocent, mais il a refusé de donner le nom de celui qui a tiré le coup fatal.

Le nègre Jackson a été condamné à 3 ans de pénitencier pour avoir blessé un jeune garçon. Willie Lawson, nègre aussi. Ce dernier et ses compagnons étaient allés pêcher des écrevisses. Ils furent maintenus et volés par Jackson et d'autres vauriens, et Lawson fut blessé à la jambe en s'enfuyant.

Henderson Thompson se disputait avec John Williams, autre nègre, il l'a tiré et blessé. Conséquence : deux ans de pénitencier.

Le nègre Tom Perry, convaincu de larcin, a été condamné à six mois de réclusion dans la prison de paroisse.

La même cause a fait condamner Columbus Horton à deux mois.

M. et Mme Henry Weber, convaincu d'attaque suivie de bataille, ont été condamnés, l'un à $15 ou dix jours, l'autre à $10 ou à un service de vingt jours.

Mme Weber avait fouetté un voisin à coups de lanière et son mari l'avait aidé.

Le juge Baker a renversé la décision du juge Marmouget dans le procès de Jessie White. Elle avait été accusé d'avoir volé une épingle de diamant à W. O. Lenois, étranger venu ici pour assister au carnaval. Elle avait été mise à l'amende comme suspecte et dangereuse.

### Vol chez un boucher.

Des voleurs sont entrés dans la boutique du boucher Jacob Ciaccio, 3409 rue Dryades, de bonne heure hier matin, et lui ont volé des œufs, des poulets et différents objets évalués en tout à $14, 80.

### Triomphe de l'American Surety Co.

L'American Surety Compagny vient de remporter une seconde victoire sur l'ancienne New Orleans Sewerage Company : le juge Parlange, à la cour de circuit des Etats-Unis, a donné sa décision, par laquelle toutes les exceptions de la Surety Company ont été maintenues, sauf deux d'entre elles. Cette décision en sa faveur lui sauve une somme de $95,000.

Ce procès a été intenté le 11 mars 1897 par A. A. Woods, receveur de la New Orleans Sewerage Company contre l'American Surety Company pour $180,763.66. Le plaignant alléguait que l'exploitation contractante de MM. Steward et McDermott avait failli de remplir intégralement les conditions du contrat stipulé en ce qui concernait les travaux à faire par la Compagnie pour l'écoulement dans les égouts. Ces messieurs avaient donné une caution de $100,000 à la Sewerage Co., l'American Surety Company servant de répondant.

Après les plaidoyers et la comparution devant le jury, M. Woods, receveur de la Sewerage Company, obtint un jugement pour $90,000. C'est de ce jugement que la American Surety Co. a appelé. Il a été renversé et modifié par le juge Parlange. Les seules deux exceptions qui n'ont pas été maintenues concernaient le jugement que la compagnie avait obtenu à la cour civile de district. L'une d'elles accordait $3014.75 à Martin & Co. ; l'autre $150 à Martin L. Foster, pour les dommages faits à leur propriété par les contractants. Avec quelques autres réclamations, le total des indemnités et des paiements à faire se montait à $180,763.66 auparavant; la décision du juge Parlange vient de réduire cette somme à $3164.75.

### A cause de la loterie.

Fred. Ludwig, J. O. Holland, P. E. Salle et J. Cazebonne Jr., accusés d'avoir violé la loi concernant la loterie, ont été reconnus coupables par le juge Baker, à la cour criminelle de district.

Charles Strauss, pour cette même infraction, a été condamné à $100 d'amende ou à 3 mois de prison : c'était un récidiviste à l'égard de cette violation.

### Absous de meurtre.

Dan Edwards et Willie Foskey, nègres, accusés du meurtre du nègre Varice Crutchmore, meurtre commis dimanche matin, coin des rues Sixième et Remparts, ont comparu devant le juge Gill, à la 1re cour criminelle de cité, et ont été innocentés sur ce point. Ils ont cependant été gardés en geôle ayant à répondre de l'infraction à la loi qui défend de porter des armes cachées.

L'évidence a prouvé que Crutchmore avait attaqué Edwards, le couteau à la main.

### Tentation.

Mme Anne Baronne, qui a été arrêtée plusieurs fois pour vol aux étalages des magasins, a été condamnée hier matin, par le recorder Hughes, à $25 ou 30 jours, comme suspecte et dangereuse.

Elle a été arrêtée avant-hier, dans l'après-midi, dans la maison de Schwartz & Sons, 814 rue du Canal. Elle a été prise au moment où elle volait un paquet de broderies pour corsages.

### Contribuable récalcitrant.

Jos. B. Traverse, accusé d'avoir insulté M. Penrose, le trésorier de la ville, et d'avoir fait du scandale, a été condamné à $25 ou 30 jours de prison hier matin par le recorder Hughes.

M. Traverse est un fabricant de bijouterie, rue St-Charles, entre les rues Commune et Canal. Sommé de payer ses taxes, il s'y est refusé.

M. Penrose s'était rendu chez lui avec le détective Stubbs et plusieurs autres personnes, pour opérer une saisie.

Appel sera fait à la cour criminelle de district.

Buvez la "Sparkling Abita Water", $1.60 la douzaine de bouteilles livrées à domicile.

### Meurtre de Flynn.

Charles Foley, alias "Shotgun", a été emprisonné à la suite de la décision du jury du coroner, hier matin. Le meurtre de Richard Flynn fut commis dans la nuit du 8, devant la grocerie de Mme Hodgins, coin des rues Poeyfarré et Annonciation.

Foley et Joe Cassard avaient été arrêtés comme dangereux et suspects, la police les soupçonnant complices de plusieurs vols. Toutefois aucune évidence directe n'ayant pu être obtenue contre eux, ils furent relâchés sous caution ; mais Foley resta persuadé que Flynn l'avait dénoncé à la police. L'ayant rencontré, il tira sur lui cinq coups de revolver, dont un seul l'atteignit au côté gauche, le blessant si gravement qu'il mourut de cette blessure à l'hôpital. Le meurtrier se rendit à la police.

Le seul témoignage direct entendu est celui de Michel McCarthy, qui demeure 1011 rue Tchoupitoulas, lequel est employé par le frère de Cassard et qui a tout d'abord nié avoir été témoin du meurtre. Une sévère contre-interrogatoire l'a, malgré lui, obligé d'avouer qu'il était présent quand Flynn a été blessé. Il a peur des amis de Flynn, et a dit, après l'enquête, que sûrement il aurait des désagréments en égard de sa sincérité forcée.

Il était assis devant la grocerie de Mme Hodgins, parlant au vieux Cassard, quand Flynn survint et appela Cassard au dehors. Foley, qui était présent, partit, puis revint peu de temps après. En termes vulgaires, il accusa Flynn d'être un espion, et tira deux coups en l'air.

Flynn s'enfuit et Foley tira de nouveau deux coups.

McCarthy atteste que Flynn ne fit rien pour attaquer Foley, qui partit et revint après que l'ambulance eût enlevé le blessé.

Foley offrit alors à boire à une masse de gens.

L'agent Clarence Routh a témoigné que lorsque Foley s'est rendu, il a dit qu'il avait tué Foley, et que la police lui devait une médaille pour l'acte qu'il avait commis.

D'autres témoins ont dit avoir entendu les détonations, mais ils prétendent n'avoir pas assisté au meurtre. Foley nie avoir tiré sur Flynn. Il avoue avoir été présent quand les coups de feu ont été tirés, mais il se refuse à nommer celui qui, prétend-il, a déchargé son arme sur Flynn.

### Charmante excursion.

Avec leur désir habituel de plaire à leurs souscripteurs, les membres du Glee Club Ltd., se sont assurés de pouvoir leur offrir la seule excursion sur le Texas and Pacific R. R., de la Nouvelle-Orléans, pour le mois d'avril.

Le train prendra des voyageurs pour New Roads, Donaldsonville, Plaquemine, Port Allen et les autres stations régulières.

Le train partira du dépôt de la rue Thalie exactement à 7 heures 30 A. M., et sera sous la surveillance de membres du Glee Club.

Ces membres sont : MM. Estalote, président ; Jos. Fabacher, vice-président ; W. B. Lancaster, secrétaire ; Chas. Will, trésorier ; John Lubben, chairman du comité du train ; John Maltry, agent des annonces.

### HOTEL DE VILLE.

COMITÉ DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Les membres de ce comité se sont réunis hier soir sous la présidence de M. Goebel.

La pétition de contribuables demandant qu'il soit enjoint à la N. O. & Jefferson R. R. Co de construire sa nouvelle voie sur les terrains du Parc Oakland, au lieu du chemin de la Métairie, a été référée à l'avocat de la ville.

Celle de la compagnie St-Charles St. R. R., demandant l'autorisation d'exproprier certains terrains situés sur les rues Howard et Freret, a été renvoyée à la prochaine séance.

Un rapport favorable sera fait sur l'ordonnance de M. Moss, laquelle accorde à la Lone Star and Crescent Co. le privilège de placer des tuyaux souterrains.

L'ordonnance de MM. Ewing et Moss accordant à la New Orleans Cotton Seed Mf'g. Co. le privilège de construire une voie d'échappement sur l'avenue Leake a été l'objet d'un rapport favorable.

### Incendie.

Hier matin, un peu avant 4 heures, le feu a pris dans la maison 1400 rue Bienville, dont le propriétaire est John Garritz et la locataire Nellie McEnerny. L'armoire et son contenu ont été détruits; la perte se monte à $43.

Les domestiques prétendent que le feu a dû être allumé intentionnellement.

# DÉCÈS

DUPLAN—Décédé, vendredi 11 avril à 2 heures 30 A. M., âgé de 56 ans, PIERRE DUPLAN, natif de Lodes, arrondissement de St-Gaudens, Haute-Garonne, France. Les amis et connaissances des familles Duplan, Jean Pierre et Joseph Montrejean, Paul Médamolle, J. Batpouey, Longefosse, et François Carrère, ainsi que les officiers et membres de la Société Française sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, samedi 12 avril 1902, à 3 heures précises de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence No 209 rue Sud Remparts, entre l'avenue Tulane et Gravier.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans—Décédé le 11 avril, à 2 30 heures A. M., à l'âge de 56 ans, le sociétaire PIERRE DUPLAN, natif de Lodes, arrondissement de St-Gaudens, Haute Garonne, France. Messieurs les membres de la Société, et particulièrement ceux de la catégorie du mois d'avril, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, samedi, 12 avril 1902, à 3 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue S. Remparts No 209, entre Gravier et ave. Tulane.

Le Président,
J. M. VERGNOLE,

Le Secrétaire,
A. LE FRANÇOIS.

12 avril—1f


JOHN BONNOT

Entrepreneur de pompes funèbres

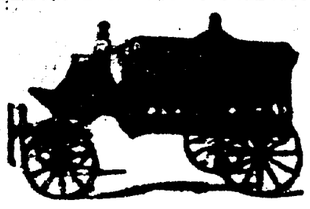

Raoul Bonnot, Directeur.

No 623 RUE STE-ANNE.

Téléphone No 1042.

Téléphone No 408.

F. LAUDUMIEY & CO.,

LIMITED,

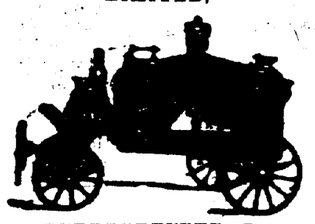

ENTREPRENEURS DE

Pompes Funèbres,

1108 et 1112 Nord Remparts.

Nous faisons de l'embaumement une spécialité.

Entrepreneurs de pompes funèbres pour toutes les sociétés françaises.

TELEPHONE 952.

JOSEPH RAY,

Successeur de LABAT & RAY

Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur

Nos 1308] Avenue Nord Remparts, [1310

Près Esplanade.

Voitures pour Bals, Mariages, Promenades etc. Enterrements faits à des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.

1er sept 1901—1an


### AVIS.

Société Française de la Nouvelle-Orléans.

Demande de soumissions pour travaux à faire. Voir le cahier des charges à l'Aelle de la Société rue St-Anne, entre Derbigny et Roman.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 15 avril à 5 heures du soir. 11avril—3f

# AMUSEMENTS.


La seule Excursion en avril à New Roads, Donaldsonville et Plaquemine,

Par le Glee Club, Ltd., Dimanche, le 13 avril 1902

Le train quittera le dépôt du T. & P. à 7.30 heures a. m. precises. Gretna à 8 heures a. m. Fera toutes les stations régulières.

Prix aller et retour, New Roads, $1.50 ; Port Allen et les stations inférieures, $1.00.

Chars réservés pour gens de couleur. 6 avril—6 12


# AVIS SPECIAUX.


Avis Spécial.

McCOMB CITY.

L'EXCURSION DU DIMANCHE

VIA

L'ILLINOIS CENTRAL

sera reprise Dimanche, le 13 Avril. Quittant la Nouvelle Orléans à 7.30 a. m., au retour arrivant à la Nouvelle-Orléans à 9.40 p. m.

Prix, l'aller et le retour, $1.00.

10 avril—4f

ST CHARLES STREET RAILROAD CO.—coin des rues Marigny et Decatur—A une réunion du Bureau des Directeurs de la St Charles Street Railroad COmpany tenue le 4e jour d'avril 1902, un dividende de UN ET DEMI POUR CENT a été déclaré pour le trimestre finissant le 31 mars 1902, payable sur demande.

CHAS. J. MACMURDO, Secrétaire.

8av—1 sem

LA COMMISSION DU DRAINAGE DE LA NOUVELLE ORLEANS, Chambres 20, 21 Hôtel de Ville.

Des soumissions cachetées seront reçues au bureau de la Commission du Drainage de la Nouvelle Orléans, Chambres 20, 21 Hôte de Ville, jusqu'à 3:30 heures p. m., le 8 mai 1902, pour la construction d'un canal couvert et cimenté sur la rue Orléans, de la rue Broad à la rue Claiborne, et d'un canal couvert et cimenté et une ligne de tuyaux sur la rue Claiborne, de la rue Orléans à la rue Dumaine, et de la rue St-Philippe à l'avenue de l'Esplanade, le tout devant être en conformité avec les plans et spécifications maintenant enregistrés en ce bureau.

Chaque soumission doit être accompagnée par un dépôt comptant ou chèque certifié pour cinq cents dollars ($500.00).

Le contrat requérera un bon s'élevant à un quart (1/4) de l'estimation du coût du travail.

Toutes les soumissions doivent se conformer avec et inclure tout travail indiqué et décrit dans les plans et spécifications maintenant enregistrés.

Le droit de rejeter chacune ou toutes les soumissions est réservé.

R. M. WALMSLEY, Président.

IRWIN JAMISON, Secrétaire.

8 avril—30f

LA COMMISSION DU DRAINAGE DE LA NOUVELLE ORLEANS CHAMBRE 20, HOTEL DE VILLE.

Des soumissions cachetées seront reçues au bureau de la Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans, Chambre 20, Hôtel de Ville, jusqu'à 3:30 heures P. M., le 5 mai 1902, pour la construction d'un canal ouvert et cimenté sur l'avenue Nashville, de la rue Remparts à la rue Claiborne ; devant être terminé le 1er août 1902, le tout d'après les plans et spécifications maintenant enregistrés en ce bureau.

Chaque soumission devra être accompagnée par un dépôt comptant en chèque certifié pour $250 00.

Le contrat requérera un bon s'élevant à un quart de l'estimation du coût du travail.

Toutes les soumissions doivent se conformer avec et inclure tout travail indiqué et décrit dans les plans et spécifications maintenant enregistrés.

Le travail sera adjugé au plus bas soumissionnaire, mais la Commission du Drainage se réserve le droit de rejeter chacune ou toutes les soumissions.

R. M. WALMSLEY, Président.

IRWIN JAMISON, Secrétaire.

8 avr—8 au 5 mai incl

BUREAU DES COMMISSAIRES DU Port de la Nouvelle-Orléans, No 337 rue Carondelet — Nouvelle-Orléans, le 24 mars 1902.—Des soumissions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'à mardi, 29 avril 1902, à 7:30 heures p. m., pour le travail et le matériel nécessaires pour la construction complète d'un chemin sur la devanture du fleuve s'étendant de la rue Terpsichore à la rue Ste Marie ou Jackson à l'option des commissaires.

Des soumissions seront reçues soit pour un pavage en bloc de granit, un pavage en blocs Belge, un pavage d'asphalte en feuille ou un pavage d'asphalte en roca, conformément aux plans et spécifications enregistrés.

Le Bureau se réserve le droit de rejeter chacune ou toutes les soumissions.

Un chèque certifié pour la somme de deux mille dollars doit accompagner chaque soumission pour garantir la signature du contrat s'il est accepté. Les spécifications, les plans et formes en blanc de la soumission peuvent être obtenus à ce bureau ou au bureau de Coleman et Malochée, ingénieurs, 319 rue Carondelet. Les soumissions devant être endossées "Soumissions pour la construction d'un chemin sur la devanture du fleuve" et adressées à

HUGH McCLOSKEY,
Président, Bureau des Commissaires du Port de la Nouvelle Orléans.

Les soumissionnaires sont requis d'être présents à l'ouverture des soumissions à la dite date et heure.

25 mars—25 au 29 avril inclus.

AVIS.

Avis est par le présent donné de l'intention de s'adresser à l'Assemblée Générale de la Louisiane pour l'adoption d'un acte relatif aux chemins de fer urbains dans la paroisse Jefferson et pour ceux s'étendant dans la paroisse d'Orléans.

5 avril—1 m—sam


# PETITES ANNONCES.


UNE Cuisinière parlant français, bons gages, doit coucher à la maison s'adresser à M. Rivoire, No 829 rue Canal.

11 av—11 12 13

ST. CHARLES

Orpheum

VAUDEVILLE MODERNE

CE SOIR.

Matinées tous les jours, (lundi excepté).

Milton et Dolly Nobles, Barrows-Lancaster Co., les Aneys, les Frères Wilton, Lucey Hark II, les Frères Knight, Susie Fischer, Vera King, Nouveaux portraits animés.

Prix du soir—50c, 25c et 10c.

Matinées, avec sièges réservés—25c

6 avril—6f

CRESCENT.

CE SOIR

Matinées Mardi, Jeudi et Samedi.

Le légitime comédien irlandais

MR. JOSEPH MURPHY,

secondé par une excellente compagnie sans égale dans ses plus grands rôles populaires.

Matinées Dimanche, Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi.

THE KERRY COW.

Jeudi, Vendredi et Samedi,

SHAUN RHUE.

Le succès le plus pur du drame irlandais qui ait été écrit

La semaine prochaine—HELLO BILL!

6avril—6f

GRAND OPERA HOUSE.

Matinées Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi.

Commençant avec la matinée d'aujourd'hui,

Baldwin-Melville Stock Co.

Présentant le grand mélodrame romantique, "REAPING THE WHIRLWIND"

Mercredi, matinée et soir, (9 avril) grand bénéfice pour H. Percy Meldon—Attractions extra—Photographies pour les dames.

Vendredi soir, 11 avril, (une seule représentation)—Bénéfice pour le "United Daughters of the Confederacy Fund,"

"THE CHARITY BALL."

Les prix réguliers prévaudront, excepté pour vendredi soir.

Matinée de dimanche prochain, 13 avril—"THE GOLDEN GIANT MINE."

6avril—6f

Excursions du Dimanche

A BATON ROUGE.

Commençant

DIMANCHE, 13 AVRIL.

Le Chemin de fer de la Vallée Yazoo et Mississipi fera courir des trains d'excursion le dimanche, quittant le Dépôt Union de la Nouvelle-Orléans à 8:15 heures du matin et au retour, quittant Baton Rouge à 6:00 du soir.

Ces trains

S'arrêteront aux stations intermédiaires,

A Laplace, Reserve, Lutcher, Couvent, Whitehall, Ste Marie, Burnside, New River, St-Gabriel et Gardère.

Pour les Passagers de la Nouvelle-Orléans.

seulement; le train s'arrêtera pour les passagers de la Nouvelle-Orléans afin de descendre à n'importe laquelle des stations ci-dessus mentionnée en allant et s'arrêtera au retour pour les prendre.

Sur Avis et Signal.

comme suit: L'excursionniste doit prévenir le conducteur en allant de la station où il désire s'arrêter, et en même temps il doit lui faire connaître la station d'où il désire être repris au retour ; et en outre pour le retour le passager doit prévenir l'agent de la station de signaler le train ; où il ne se trouve pas d'agent il doit lui-même signaler le train.

Les billets pour ces excursions ne sont que

$1 l'Aller Retour

de la Nouvelle-Orléans à la ville de Baton Rouge, en vente au bureau des billets au dépôt. Complets renseignements à la Nouvelle-Orléans.

AU BUREAU DES BILLETS EN VILLE,

coin des rues St Charles et Commune.

ED. RODDY, agent des passagers en ville.

MATT KENNEDY, agent des billets en ville.

WM MURRAY, agent de division des passagers.

6 av—6 9 11 12


### AVIS.

Avis est par le présent donné aux actionnaires de la Banque Nationale de l'Union de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, qu'une réunion des dits actionnaires aura lieu aux bureaux de la banque, à l'encoignure des rues Carondelet et Gravier, Nouvelle-Orléans, La., lundi, le 14 avril 1902, à midi, pour considérer et voter sur une proposition de mettre la dite banque volontairement en liquidation conformément aux dispositions des Clauses 5220 et 5221 des Statuts Revisés des E.-U., et pour autoriser les liquidateurs à vendre les biens, les affaires et la clientèle de la dite banque.

Par ordre du Bureau des Directeurs.

GEO. FERRIER, Caissier.

Nouvelle-Orléans, le 10 mars 1902.

11 mars—au 14 avril inc

---

lui de sa belle-fille, M. de Tillière ne trouvait rien qui lui rappelât son fils.

Attiré vers cette petite, sans une de ces arrière-pensées qu'on appelle mauvaises, comme on l'est si naturellement vers la fraîcheur, vers la jeunesse, vers ce qui est beau et bon dans la vie, et aussi et surtout par la sympathie que mettait entre lui, le comte de Tillière et cette fille de concierges, sympathie née spontanément dans la loge même, l'intérêt porté par chacun à cette madame Vallurier, qui avait été la plus heureuse, qui était la plus malheureuse des femmes,—il se sentait pourtant en méfiance, presque en hostilité.

La peur lui venait, que cette jeune fille servît d'appât pour l'abuser.

Celle qui, trois ans plus tôt, s'appelait encore Mireille Jourdain, était capable de tout.

Et si pourtant elle disait vrai.

Si une fille naissait réellement au début de cet amour de passage qui d'abord était celui de son fils avec la chanteuse de café-concert ?

S'il y avait quelque part, lui si seul, si sombre, la proie d'un mal inexorable, pouvant l'abattre d'un seul coup, une enfant, qui était aussi bien son sang, qu'elle était le sang de la mère, qui tenait de son fils, de lui....

N'avait-il pas promis de la considérer comme sienne ?

Et ne trouverait-il pas quelque récompense à l'accomplissement, fût-il même pénible, de ce serment, dans la satisfaction intime de sentir, avant de fermer les yeux, la sincérité d'une affection ?

C'est ce qu'il eût voulu, une affection vraie.

Si sceptique qu'il soit devenu, il est dur pour un homme de se détacher de tout.

Si le vieillard entrevoyait parfois une petite main blanche, qui lui fermerait les yeux.

Madame Bonenfant reparut, en même temps que M. Truchon-Roger Cameron et la visiteuse, ayant suffisamment examiné là-haut, arrivaient au bas du grand escalier.

Bonenfant descendu par l'escalier de service, les conduisait du côté des écuries.

—Allons, vas-tu louer ? fit Mirelle en les voyant, et avec la mobilité de conversation et d'impressions, qui caractérise la jeunesse.

—Je l'espère, fit sa mère.

Et montrant le comte ne bougeant pas de son fauteuil.

—A Monsieur.

—Ah ! voilà ! A monsieur.... tant mieux nous causerons facilement, alors, de cette pauvre petite madame Vallurier ?

—Mais oui, mademoiselle.

—Et ce serait pour entrer bientôt ?

—De suite, puisque l'appartement est vacant.

—Tant mieux ! répéta-t-elle.

Puis à mi-voix, à sa mère :

—Au moins, notre bougon de propriétaire ne nous embêtera plus.

—Je crois que non, répliqua celle-ci sur le même ton.

—Je vais travailler, fit Mireille, je n'ai pas de temps à perdre.

—Travailler ? interrogea le comte.

—Mais oui, dit la mère, faire ses exercices, ses vocalises.... Croiriez-vous, monsieur, que nous avons été forcées, sous peine d'être renvoyées, de faire monter le piano sur lequel elle étudie dans la petite chambre du sixième qui est à nous....et que nous avons choisie au dessus des salles de bains, afin de ne déranger personne....

"C'est commode, allez ! quand on est concierge, de faire de sa fille une artiste !

—C'est donc véritablement une vocation ?

—Je le crois, que c'en est une !

—Elle a toujours rêvé théâtre, ajouta madame Bonenfant.

Et M. de Tillière avait peine à réprimer un nouveau tressaillement.

N'y avait-il pas là de l'hérédité, de l'atavisme ?

La mère exhibant jadis ses déshabillés, sur les planches des petites scènes vulgaires en glapissant d'une voix de tête, des complets canailles.

La fille chantant aujourd'hui, des prétentions à une de nos grandes scènes lyriques.

Il était si réellement troublé, qu'il ne lui vint pas une parole.

—Tu as donc dit à monsieur que j'étais au Conservatoire ? demandait la future étoile.

—Pardi ! j'ai vu tout de suite que monsieur était un homme intelligent, qui devait aimer les arts.

Et madame Bonenfant, pendant que la jeune fille repassait dans la seconde pièce pour sortir par une autre porte sur la cour :

—Prends ton châle, couvre-toi bien, ça ne brûle pas, là haut.

Puis, la brave femme, se retournant vers M. de Tillière :

—Heureusement que ça est jeune, ça n'a jamais froid....Elle prétend que la chaleur est mauvaise pour sa voix....C'est heureux, il n'y a pas de cheminée dans sa salle d'étude.

—Quel âge a cette enfant ?

—Dix-sept ans et demi.

—Dix-sept ans et demi, répéta le comte, qui cherchait et qui pensa, son calcul fait, au bout d'une minute :

—Et fille de mon fils ne pourrait avoir que seize ans.

Il garda encore un instant le silence.

La concierge regardait, le rideau écarté, à travers les vitres de la fenêtre qui donnait sur la cour, où elle voyait Jérôme, son mari, évoluer une lanterne à la main, montrant les écuries à la jeune femme, toujours accompagnée de l'architecte et du propriétaire.

Une interrogation la fit se retourner.

—Dites-moi donc, madame ?

—Monsieur ?

—Vous vous êtes mariés tard, votre mari et vous ?

—Encore assez, fit elle; quand on est en maison, on ne se met pas en ménage de bonne heure.. il faut se ramasser quelque chose.... Vous me demandez ça à cause de la petite.... n'est ce pas ? qu'on ne dirait pas une enfant de vieux ?

Elle riait.

Il sembla au vieillard qu'il y avait dans son rire une note fausse.

—Elle ne vous ressemble ni à l'un ni à l'autre, fit-il, avec l'inquisition de son regard qui ne rencontrait plus le sien.

—Elle tient du côté de ma mère, répondit celle-ci, moi j'étais le portrait tout craché de mon père.

—Ah ! voilà.... ces choses se rencontrent.... Assez souvent même.

La visite aux écuries était terminée.

La vicomtesse rentra, suivie de M. Truchon et de M. Cameron.

—Tout me paraît bien, fit elle s'adressant à son beau père, à part quelques commodités auxquelles vous ne tenez pas.....

"Vous aurez un balcon magnifique, que vous pourrez longer de temps à autre pour vous donner quelque exercice, quand vous ne voudrez pas sortir et qu'il ne fera pas trop froid.... Car le vent souffle là haut.... Pour de l'air, cela ne vous en manquera pas !.... Mais certainement, vous ne vous plaindrez pas de l'humidité, comme à la villa d'Asnières.....

"Oh ! bien sûr, vous serez parfaitement là.... mieux que dans un hôtel, où il vous faudrait un plus nombreux domestique, ce que vous ne voulez point.... et que je comprends..

"Les domestiques, mon Dieu! Ah ! les domestiques !

Le vieillard eut un geste qui signifiait :

"Assez ! assez ! vous me fatiguez les oreilles".

Il demanda de sa voix nette :

—L'engagement de location ?

En cinq minutes, il était rempli.

M. de Tillière le lut, le relut, y apposa son paraphe.

Il fut convenu que l'on signerait le bail quelques jours plus tard.

Et, au bras de son valet de pied, il regagna l'équipage, s'arrêtant avant d'y monter, pour dire au cocher, raide sur son siège :

—Vous viendrez demain, Germain, voir les écuries ; vous choisirez celle des deux qui vous conviendra le mieux.

—Oui, monsieur.

La portière fut refermée sur la jeune femme, qui installait toujours son beau père avant elle.

Et le coupé partit.

Dans la loge on jubilait.

Tout le monde se frottait les mains.

Cédant aux instances de ses enfants et de sa femme, M. Truchon allait s'installer au troisième.

Les Perdicamdabo expulsés — s'ils ne payaient pas tout leur arriéré, — il ne resterait que le quatrième qui se louerait facilement, le reste de la maison étant occupé, et rien n'éloignant les locataires comme un immeuble à moitié vide.

Et quand il renouvellerait ses baux la crise serait passée.

M. Truchon augmenterait ses loyers.

Sur cette perspective, il quitta les Bonenfant, félicitant la femme de l'intelligence qu'elle déployait. *A continuer.*


Le Meilleur Remède au Monde pour les Enfants en Dentition.

Un Remède Ancien Mis à une Heureuse Epreuve

DEPUIS PLUS DE SOIXANTE ANS.

MRS. WINSLOW'S SOOTHING SYRUP a été employé depuis plus de SOIXANTE ANS avec un SUCCÈS PARFAIT par des MILLIONS de MÈRES pour leurs ENFANTS EN DENTITION. IL CALME L'ENFANT, AMOLLIT les GENCIVES, APAISE toute DOULEUR; GUÉRIT les COLIQUES VENTEUSES, et est le meilleur remède de la DIARRHÉE. En vente chez les pharmaciens dans toutes les parties du monde. Ayez soin de demander "Mrs. Winslow's Soothing Syrup, et de n'en prendre aucun autre.

Vingt-Cinq Cents la Bouteille.